

**APPUI AU DEVELOPPEMENT INTEGRAL ET A LA
SOLIDARITE SUR LES COLLINES, ADISCO**



**ANALYSE DE L'ETAT DES LIEUX DU PROGRAMME
NATIONAL DE SUBVENTION DES ENGRAIS AU
BURUNDI, PNSEB**

RAPPORT REALISE PAR

**Mathias KINEZERO
Consultant Indépendant**

Bujumbura, Novembre 2017

Table des matières

Acronymes et abréviations	3
0. Résumé exécutif.....	4
1. Introduction.....	10
1.1. Contexte de l'étude.....	10
1.2. Objectifs et résultats attendus	11
1.3. Méthodologie.....	11
1.3.1. Préparation de la mission	11
1.3.2. Elaboration des outils méthodologiques	11
1.3.3. Visites de terrain pour collecter les informations.....	12
2. Stratégies nationales instaurées par le PNSEB	12
2.1. Orientations générales du PNSEB.....	12
2.2. Financement du PNSEB.....	13
2.3. Gestion du PNSEB.....	13
2.4. Identification des ménages bénéficiaires de la subvention	13
2.5. Importation et place du secteur privé.....	14
2.6. Synthèse des opérations	14
2.7. Place des organisations de producteurs agricoles.....	16
2.8. Pérennisation du PNSEB.....	16
3. De l'accès des producteurs agricoles aux engrais.....	17
3.1. Evolution globale de la disponibilité et de l'utilisation des engrais depuis le lancement du PNSEB	17
3.2. Quantités commandées province par province pour la période 2014-2016.....	18
4. Efficacité et efficacité du rôle joué par les coopératives dans le processus de distribution des engrais.....	21
5. Appréciation de la mise en œuvre du PNSEB	22
5.1. Appréciation de certains services du MINAGRIE	22
5.2. Appréciation des personnes enquêtées.....	23
5.2.1. Aspects forts du programme	23
5.2.2. Quelques défis du programme et des producteurs interrogés	Error! Bookmark not defined.
6. Contraintes rencontrées par les organisations paysannes dans leur implication aux processus du PNSEB	25
7. Avantages offerts par les coopératives dans le PNSEB	26
7.1. Principes coopératifs	26
7.2. La répartition géographique des coopératives.....	27
7.3. L'expérience des coopératives dans le service aux membres.....	27
7.4. Limitation des cas de fraude et autres avantages.....	28
8. Mesures d'appui ou de soutien aux Organisations Paysannes dans ce travail et leur niveau de fonctionnalité	28
8.1. Mesures d'appui prévues par le Programme	28
8.2. Quelques bonnes pratiques en appui au PNSEB	28
9. Conclusion	28
10. Recommandations et propositions d'action face aux problèmes d'accès aux engrais	30
10.1. Recommandations aux institutions gouvernementales	30
10.1.1. Recommandations pour le court et le moyen terme	30
10.1.2. Recommandations pour le long terme.....	30
10.2. Recommandations aux Partenaires Techniques et Financiers	30
10.3. Recommandations au secteur privé impliqué dans le PNSEB	30
10.4. Recommandations aux OPA	30
10.5. Recommandations au PNSEB	31
Bibliographie.....	32
Annexe 1 : Liste des personnes interviewées.....	33
Annexe 2 : Liste des personnes enquêtées.....	33
Annexe 3 : Evolution de la consommation des engrais selon la Direction de la Fertilisation des sols ...	35

Acronymes et abréviations

ADISCO	: Appui au Développement Intégral et à la Solidarité sur les Collines
CAPAD	: Confédération des Associations des Producteurs Agricoles pour le Développement
CFCIB	: Chambre Fédérale de Commerce et d'Industrie du Burundi
CNFA	: Comité National des Fertilisants et Amendements
CTAS	: Conseiller Technique, Administratif et Social
DAP	: Diamonium phosphate
DPAE	: Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage
ENAB	: Enquête Nationale Agricole du Burundi
FAO	: Food and Agriculture Organization
FBu	: Franc Burundais
FCFA	: Fonds Commun pour les Fertilisants et Amendements
FENACOBUR	: Fédération Nationale des Coopératives d'Epargne et de Crédit du Burundi
FIDA	: Fonds International de Développement Agricole
FOPABU	: Forum des Organisations de Producteurs Agricoles du Burundi
GIZ	: Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit
GPA	: Groupe de Plaidoyer Agricole
IFDC	: International Fertilizer Development Center
IMF	: Institution de Microfinance
INADES	: Institut Africain pour le Développement Economique et Social
ISABU	: Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
ISTEEBU	: Institut des Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi
KCI	: Chlorure de potassium
MINAGRIE	: Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
NPK	: Azote, Phosphore, Potassium
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OPA	: Organisation des Producteurs Agricoles
OSC	: Organisation de la Société Civile
PADR	: Politique Agricole et de développement Rural
PAIOSA	: Programme d'Appui Institutionnel et Organisationnel au Secteur Agricole
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PAPAB	: Projet d'Appui à la Productivité Agricole au Burundi
PNIA	: Plan National d'Investissement Agricole
PNSA	: Programme National de Sécurité Alimentaire
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PMSAN	: Plateforme Multisectorielle de Sécurité et Nutrition
PNIA	: Programme National d'Investissement Agricole
PNSA	: Programme National de Sécurité Alimentaire
PAN-PNSEB	: Projet d'Appui au Nouveau Programme National de Subvention des Engrais
PRODEFI	: Programme de Développement des Filières
RNP	: Régie Nationale des Postes
REGAE	: Rapport des Etats Généraux de l'Agriculture et de l'Elevage
SAN	: Stratégie Agricole Nationale
UCODE	: Union pour la Coopération et le Développement

0. Résumé exécutif

Géré par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, MINAGRIE, le Programme National de Subvention des Engrais au Burundi, PNSEB, a été adopté par le Conseil des Ministres en sa séance du 9 août 2012. Il devait garantir la disponibilité des engrais minéraux, avec une composante de subvention. Il devait aussi chercher à augmenter l'accessibilité et l'usage des amendements grâce au prix subventionné.

Lancé en 2012, le Programme a réalisé des avancées, certes, mais connaît aussi des défis, deux éléments qui intéressent les organisations Appui au Développement Intégral et à la Solidarité sur les Collines, ADISCO, la Confédération des Associations des Producteurs Agricoles pour le Développement, CAPAD et le Forum des Organisations de Producteurs Agricoles du Burundi, FOPABU, engagées à l'accompagner. Ces organisations ont alors jugé important d'en faire un état des lieux.

Le présent rapport analyse ces éléments sous les aspects liés à l'accueil du Programme par les producteurs, son enracinement dans l'organisation du circuit d'approvisionnement et surtout son appropriation par les différentes parties prenantes. Les techniques de recherche utilisées, pour l'étude, ont été l'analyse documentaire, des enquêtes et des interviews individuelles. Les principaux outils, pour collecter les informations, ont été des questionnaires d'enquête et des guides d'interviews. La revue documentaire a été une étape importante pour l'étude. La consultation internet et toute la littérature disponible jugée pertinente ont caractérisé cette revue.

Les entretiens ont été menés dans certains services du MINAGRIE et d'autres parties prenantes au PNSEB évoluant en Mairie de Bujumbura. Des responsables du MINAGRIE, de l'OXFAM NOVIB, de l'Organisation pour l'Agriculture et l'Alimentation (Food and Agriculture Organization), FAO, du Programme Alimentaire Mondiale, PAM, du FOPABU, de la Fédération Nationale des Coopératives d'Epargne et de Crédit du Burundi, FENACOBUR, de la CAPAD, du Fonds de Microcrédit Rural, FMCR et d'une coopérative rizicole ont été interviewés. Une mini enquête, par questionnaire, a été menée en commune Isare (Bujumbura rural), en commune Rutana (province de Rutana) à Rutana (province de Rutana), en commune Ngozi (province de Ngozi), en commune Muramvya (province de Muramvya), en commune Muyinga (province de Muyinga) et en commune Rugombo (province de Cibitoke). Elle a touché des responsables qui travaillent à la RNP, dans l'administration communale ou au sein des DPAAE, des membres des coopératives ou des associations ou des distributeurs d'engrais. Les détails sur les personnes interviewées ou enquêtées figurent en annexes 1 et 2.

Dans son montage, le Programme fait appel à plusieurs parties prenantes :

- Le financement pour la subvention des engrais est versé par le Gouvernement et par ses PTF (bailleurs de fonds) dans un Fonds Commun des Fertilisants et Amendements (FCFA).
- un Comité National des Fertilisants et Amendements, le CNFA, a été mis en

place et sert d'interface entre le Gouvernement et les différentes parties prenantes,

- Un Comité Technique des Fertilisants et Amendements, le CTFA, et une unité de gestion, UGPA, sont impliqués dans la gestion,
- Les privés interviennent dans l'importation, la gestion des bons d'achat.

Schématiquement, le circuit du Programme se résume comme suit :

- Enregistrement des bénéficiaires des engrais,
- Paiement, par les bénéficiaires, des avances à la poste ou à la COOPEC,
- La poste, ou la COOPEC, affiche la liste des agriculteurs qui ont payé l'avance, le nombre de sacs ainsi que les types d'engrais commandés,
- Les importateurs sont demandés de prouver et documenter certains critères qualitatifs et administratifs, afin d'être autorisés à participer au marché des engrais,
- L'ouverture et l'évaluation des manifestations d'intérêt sont organisées,
- Les importateurs sélectionnés commandent les engrais à l'étranger,
- Les agriculteurs payent le solde,
- Les agents de la poste donnent les bons d'achat aux agriculteurs après paiement des soldes,
- Les agriculteurs acheminent leurs bons d'achats aux distributeurs pour récupérer les engrais selon les quantités,
- Les distributeurs remettent les bons collectés aux importateurs qui adressent une facture au ministère pour paiement.

Selon les personnes enquêtées/interviewées, le PNSEB est venu à point nommé. Il répond à un besoin réel. Les différents rapports de mise en œuvre et d'évaluation et les témoignages sur terrain, s'accordent à reconnaître que les engrais chimiques sont une nécessité parce qu'ils apportent des compléments en nutriments dont la plante a besoin pour sa croissance et la production. Depuis son démarrage fin 2012-début 2013, le PNSEB a fait des avancées significatives.

D'une façon générale, le dispositif mis en place a été apprécié par les producteurs de base. Les engrais peuvent être commandés, achetés et livrés à des conditions qui diffèrent nettement de celles qui prévalaient avant le lancement du Programme. Les producteurs sont satisfaits de l'organisation de la vente des engrais.

Plus explicitement, selon le Rapport d'évaluation des effets du PNSEB, du MINAGRIE, après la première année d'exercice, le système de subvention d'engrais a sensiblement amélioré l'accessibilité aux engrais chez une grande partie de la population. En effet 78% des ménages enquêtés affirmaient que le système avait amélioré leur accessibilité aux engrais contre 22%, ce qui est une appréciation très positive. D'après l'atelier PAN-PNSEB, tenu en date du 11/11/2014, à l'hôtel Source du Nil, les quantités d'engrais chimiques achetées sont passées de moins de 3 kg par

ménage à plus ou moins 25 kg ou à autant de kg voulus selon le pouvoir d'achat de chacun et la superficie du terrain. Selon le Deuxième Président de la République, lors de l'ouverture de la réunion d'évaluation du PNSEB, en date du 3 juin 2014, plus de 651.000 ménages s'étaient enregistrés pour pouvoir bénéficier des engrais chimiques subventionnés, soit à peu près la moitié des ménages agricoles burundais estimés à 1.556.529 pour les saisons culturales 2015 A et B.

Selon le Responsable du PNSEB, les importations d'engrais, étaient passées de 6.000 tonnes en 2012 à 29.000 tonnes en 2015 et en même temps, la production agricole nationale avait consécutivement augmenté. Le 17 juin 2016, lors d'un point de presse sur le bilan de la distribution des engrais chimiques des saisons culturales 2016 A et B et état d'avancement des saisons 2017 A et B dans le cadre du PNSEB, le Ministre ayant l'agriculture dans ses attributions a fait remarquer que la commande des engrais avait augmenté de 19.804 tonnes, en 2015, à 29 185 tonnes, en 2016.

Toutefois, malgré ce bilan « globalement positif », le PNSEB n'a pas manqué de défis qu'il essaye de relever au fur et à mesure depuis son lancement. Les quantités d'engrais vendues sont en nette augmentation certes mais restent en deçà des besoins estimés pour véritablement accroître de manière significative les rendements. En 2012, lors d'une cérémonie d'ouverture d'une semaine porte ouverte au MINAGRIE, le Directeur de la Fertilisation avait révélé que la quantité totale des engrais que le Burundi devrait utiliser était de 50.000 tonnes par an. Selon le PNSEB complet et définitif, datant de 2012, l'analyse des consommations des 11 dernières années montre que les quantités annuellement utilisées pour les cultures vivrières n'excèdent pas les 10.000 tonnes par an soit moins de 8 kg par ha cultivé tandis que l'utilisation moyenne mondiale se situe à près de 100 kg d'éléments nutritifs par ha cultivé par an.

Dans certaines localités, il arrive que le nombre de bénéficiaires servis soit inférieur au nombre de bénéficiaires inscrits. Il arrive aussi que certaines catégories d'engrais manquent lors de la distribution et certains agriculteurs sont tentés d'aller s'approvisionner chez les commerçants. Il n'est pas facile de fixer une période de paiement des avances qui correspondrait au moment où la majorité des agriculteurs auraient des liquidités. La disposition selon laquelle les paysans qui parviennent à payer l'avance, mais qui manquent le solde, perdent leur avance se justifie mais reste incomprise par certains producteurs.

Selon l'atelier PAN-PNSEB, tenu en date du 11/11/2014, à l'hôtel Source du Nil, « les organisations de producteurs agricoles ont été opérationnellement absentes alors qu'elles sont organisées en groupements pré coopératives, voire même en coopératives et faitières selon les filières agricoles; d'où le besoin de les voir réellement s'impliquer pour accomplir leur rôle attendu dans le programme et participer à l'amélioration du système de subvention ». Mais entretemps, de 2014 à 2017, il y a eu beaucoup de progrès.

Dans d'autres localités, les coopératives sont impliquées dans les opérations d'enregistrement des demandeurs et de distribution des engrais dans une moindre

mesure. Les enquêtes et interviews ont montré qu'elles souhaiteraient jouer un autre rôle plus visible l'importation des engrais. Certaines personnes interrogées semblent ignorer l'affectation des avances perdues quand les producteurs ne parviennent pas à payer les soldes. D'autres ne comprennent pas la raison de la non remise d'engrais en cas de perte de bon d'achat. Ce sont des dispositions qui, en définitive, tournent à leur avantage mais il faut poursuivre la communication.

Pour les personnes enquêtées/interviewées, même si les OPA ont joué un rôle limité dans le Programme, les coopératives, quant à elles, peuvent contribuer à redresser la situation. Dans l'échantillon, les coopératives de collecte de lait de Mbuye/Muramvya, Komeza ibikorwa de Muyinga et Duteze imbere igiterwa c'imboga, Haguruke turwanye inzara et ASSOPRO de Bujumbura rural participent à la distribution des engrais. L'IFDC fournit une liste de 8 coopératives, en communes de Nyabihanga, Murwi, Mwakiro, Muramvya, Mbuye et Bukeye, qui participent dans la distribution des engrais.

Les personnes enquêtées/interviewées se fondent sur le fait que ces organisations :

- i) sont déjà impliquées dans le travail d'enregistrement des demandeurs et de collecte des avances, ii) n'ont jamais accusé un quelconque retard dans la distribution des engrais, iii) sont capables, du moins certaines d'entre elles, de faire des avances aux bénéficiaires pour payer les engrais, et iv) sont, contrairement aux revendeurs privés, ouvertes tous les jours, pour affirmer qu'elles peuvent contribuer à redresser la situation.

Par ailleurs, les « Principes universels » des coopératives, leur répartition sur tout le territoire national, leur expérience dans le service aux membres, leur effort dans la limitation des cas de fraude, pour ne citer que ces aspects, les prédisposent à être efficaces et efficientes. Les coopératives sont présumées efficientes dans la mesure où elles peuvent assurer gratuitement certains services comme :

- l'enregistrement et la compilation des besoins en engrais,
- la collecte et le reversement des avances,
- l'identification des besoins en crédits,
- la négociation des conditions « douces » d'accès aux crédits,
- le paiement des garanties,
- le suivi de l'utilisation et du remboursement des crédits, etc.

Comme les coopératives fonctionnent sur base des textes organiques, la présomption de bonne gestion des engrais est de mise. Ainsi, les coopératives deviennent des « endroits sécurisés » pour faire des transactions sur les intrants agricoles. Par ailleurs, les membres des coopératives exercent un self contrôle et un contrôle mutuel de façon que des cas de fraude sur les engrais seraient extrêmement limités. Les coopératives sont présumées travailler dans la transparence quand les enquêtes ont signalé des cas de commerçants qui revendent les engrais subventionnés à des prix exorbitants, comme à Mubuga en province de Ngozi.

Faire passer les engrais par les coopératives limiterait de tels cas et inciterait les agriculteurs non membres à adhérer à ces organisations. Accroître le rôle joué par

les coopératives dans le PNSEB reviendrait à contribuer à la réduction des coûts de gestion du programme.

Plus que les autres organisations, avec les principes universels et les autres atouts ci-haut mentionnés, les coopératives sont susceptibles de faciliter divers services aux membres et non membres et à moindres coûts.

La Stratégie Agricole Nationale, SAN, et le Programme National d'Investissement Agricole, PNIA, antérieurs au programme et le PNSEB, eux-mêmes, prévoient un désengagement du Gouvernement des activités de distribution des engrais, pour se limiter à jouer sa mission régaliennne, et de viser l'émergence des privés dont les OPA. Il convient alors de poursuivre le partenariat en cours mais dans le sens de continuer de transférer progressivement certaines responsabilités, qui s'y prêtent, au secteur privé, où les coopératives doivent jouer un rôle significatif et précis.

Des mesures d'accompagnement du PNSEB doivent être prises pour que le PNSEB produise des résultats attendus et puisse se pérenniser. Si le PNSEB ne réussit que moyennant transparence et traçabilité des opérations, il est plus que temps de renforcer le partenariat public-privé en accordant aux coopératives un rôle bien déterminé. Si le facteur le plus limitant, en ce qui concerne l'usage des engrais, est le pouvoir d'achat des producteurs agricoles, les différentes parties prenantes doivent tout faire pour gagner l'inclusion financière. Si les effets de l'usage des engrais sont atténués par l'utilisation des semences dégénérées, les différentes parties prenantes sont interpellées pour initier et/ou renforcer le programme semences, sans oublier de résoudre la question des produits phyto sanitaires. Bref, pour trouver des solutions aux problèmes d'accès aux engrais et permettre aux parties prenantes concernées de s'approprier progressivement du PNSEB et contribuer à sa pérennisation, chaque partie prenante a un rôle spécifique à jouer.

Les institutions gouvernementales

❖ A court terme et moyen terme:

- Augmenter le pouvoir d'achat des producteurs agricoles pour accroître l'accès aux engrais,
- Renforcer le service de sensibilisation pour garantir la transparence du PNSEB,
- Faire en sorte que tous les types d'engrais commandés parviennent aux agriculteurs dans les délais,
- Poursuivre la formation des agriculteurs sur l'usage des différents types d'engrais,
- Renforcer les capacités des coopératives pour leur permettre de jouer un rôle plus visible dans le PNSEB.

❖ A long terme

- Elargir le cercle des parties prenantes au PNSEB (banques et autres IMF, sociétés de téléphonie mobile, Chambre Sectorielle de l'Agri business de la CFCIB, etc.)
- Résoudre la question des semences sélectionnées et produits phytosanitaires.

Les Partenaires Techniques et Financiers

- Contribuer au transfert des services transférables du PNSEB du MINAGRIE aux privés,
- Renforcer les capacités des coopératives pour leur permettre de jouer un rôle significatif dans le PNSEB.

Le secteur privé impliqué dans le PNSEB

- Renforcer le service informatique,
- Trouver une solution aux retards dans la livraison des engrais.

Les Organisations de Producteurs Agricoles, OPA

- Se professionnaliser pour jouer le rôle de centres de conseils et de prestations de services,
- Aider les associations d'agriculteurs à se transformer en coopératives,
- Appuyer les coopératives qui veulent se faire inscrire sur les listes des importateurs d'engrais.

Le PNSEB

- Assouplir, pour les OPA, les conditions exigées pour être distributeurs ou importateur des engrais,
- Améliorer les canaux et la fréquence des communications sur les engrais.

1. Introduction

1.1. Contexte de l'étude

L'augmentation de la productivité des secteurs de croissance, comme l'agriculture et l'élevage, fait partie des grandes préoccupations du Gouvernement du Burundi. Le même Gouvernement a opté pour une modernisation du secteur agricole, catalyseur d'une croissance soutenue, génératrice d'emplois, de revenus et de bien-être. Il a prôné une gestion intégrée de la fertilité du sol qui vise l'utilisation optimale et durable des réserves en nutriments, des engrais minéraux et des amendements organiques dans un contexte de faible niveau de consommation d'engrais, la rareté et la cherté des fertilisants importés de l'extérieur étant une réalité. D'après l'atelier PAN-PNSEB, tenu en date du 11/11/2014, à l'hôtel Source du Nil, les quantités d'engrais chimiques achetées étaient de 3 kg par ménage. Le Directeur de la Fertilisation du MINAGRIE, lors de la cérémonie d'ouverture d'une semaine porte ouverte au même ministère, organisée du 13 au 17 août 2012, a révélé que la quantité totale des engrais que le Burundi devrait utiliser est de 50.000 tonnes par an.

L'application conjointe des engrais minéraux et des amendements organiques aboutit souvent à des effets synergiques qui, à long terme, contribuent à l'augmentation de la capacité du sol à fournir des nutriments. **La préoccupation de rareté et de cherté des engrais avait été partagée par les participants au Forum National sur la Sécurité Alimentaire de décembre 2011 dont la principale recommandation a exprimé le besoin de : « Détaxer et éviter la pénurie des intrants agricoles, en cas de besoin accompagné de subventions ciblées ».**

Pour accroître l'utilisation des engrais, le Gouvernement a sollicité le concours de ses partenaires pour développer une proposition pouvant contribuer à assainir le système en cours et d'arriver à répondre au problème de disponibilité et d'accessibilité dans le temps et dans l'espace. Le groupe de travail, ad hoc, était constitué de quelques cadres du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, MINAGRIE, de la FAO, de l'Ambassade des Pays-Bas, de la Confédération des Associations des Producteurs Agricoles pour le Développement, CAPAD, et de l'IFDC, des représentants des DPAE, du secteur privé et de la CTB/PAIOSA.

La proposition a été adoptée sous forme d'un Programme National de Subvention des Engrais, PNSEB, par le Conseil des Ministres en sa séance du 9 août 2012. Le programme est géré par le MINAGRIE. **A son adoption, le programme devait être le plus simple et le plus transparent possible. Il devait aussi être un système qui garantit la disponibilité des engrais minéraux, avec une composante de subvention d'engrais pour toutes les cultures vivrières sur tout le territoire national sans exception. En outre, il devait répondre au problème de production et de productivité des exploitations agricoles en rendant disponibles et accessibles les engrais minéraux et les amendements pour contribuer à la sécurité alimentaire et à l'augmentation des revenus agricoles.**

Le Programme a réalisé des avancées significatives, certes, dans l'enregistrement des agriculteurs, le paiement des avances et des soldes pour les commandes d'engrais, l'importation et la distribution des engrais, mais à trois ans de mise en œuvre, les organisations ADISCO, CAPAD et FOPABU, engagées, avec l'appui d'OXFAM NOVIB de l'accompagner ont jugé important d'en faire un état des lieux surtout que le Gouvernement envisageait dès le départ une subvention dégressive. **Le présent rapport analyse ce que ce programme a changé, comment il a été accueilli par les producteurs, comment le système est en train de prendre racine dans l'organisation du circuit d'approvisionnement surtout son appropriation par les producteurs et leurs organisations.**

1.2. Objectifs et résultats attendus

Le but de l'étude est de montrer clairement le niveau du PNSEB en matière d'appropriation par les différentes parties prenantes (producteurs organisés ou non, les commerçants, les importateurs, les IMF/banques, les services techniques et les décideurs) des opérations d'enregistrement, de paiement des commandes d'engrais, d'importation, de distribution des engrais ainsi que du suivi-évaluation. Cela permettra de tirer des leçons sur l'implication des producteurs à travers leurs organisations dans la conduite de la subvention des engrais au Burundi.

1.3. Méthodologie

1.3.1. Préparation de la mission

Les techniques de recherche utilisées ont été l'analyse documentaire, des enquêtes et des interviews individuelles. Les principaux outils, pour collecter les informations, ont été des questionnaires d'enquête et des guides d'interviews.

La revue documentaire a été une étape importante pour mener à bien la présente étude. Elle a permis de faire l'assemblage, l'exploitation, l'analyse et la synthèse des données officielles disponibles relatives au programme de subvention des engrais. A partir des informations collectées, l'étape suivante a été de dépouiller et d'analyser les informations.

1.3.2. Elaboration des outils méthodologiques

Comme mentionné plus haut, la préparation des entretiens / enquêtes avec les parties prenantes a été basée sur des guides d'interview/enquête. Le consultant a utilisé un guide d'interview pendant que les enquêteurs utilisaient un questionnaire d'enquête.

1.3.3. Visites de terrain pour collecter les informations

Une liste des personnes, organisations et institutions ressources à interviewer avait été proposée dans les termes de référence à savoir: des coopératives, des organisations d'appui, des organismes nationaux et privés en charge de la question de la distribution des engrais, des membres de l'administration locale et des services déconcentrés de l'Etat, des organismes internationaux en charge de la question de la subvention des engrais au Burundi.

- ❖ Les entretiens / enquêtes ont été menées :
 - en Mairie de Bujumbura,
 - en commune Isare (Province de Bujumbura rural),
 - en commune Rutana (Province de Rutana)
 - en commune de Ngozi (Province de Ngozi)
 - en commune Muyinga (Province de Muyinga)
 - et en commune Rugombo (Province de Cibitoke).
- ❖ Des responsables de l'IFDC, du MINAGRIE, de l'OXFAM NOVIB, de la FAO, du PAM, du FOPABU, de la FENACOBUR, de la CAPAD, du FMCR et d'une coopérative de Cibitoke, ont été interviewées.
- ❖ Une mini enquête, par questionnaire, a touché des responsables qui travaillent à la RNP, dans l'administration communale ou au sein des DPAE, des membres des coopératives ou des associations et des distributeurs d'engrais. Les détails sur les personnes interviewées ou enquêtées figurent en annexes 1 et 2.

2. Stratégies nationales instaurées par le PNSEB

2.1. Orientations générales du PNSEB

Le Programme cherche à augmenter l'accessibilité et l'usage des engrais et des amendements grâce au prix subventionné afin d'augmenter la production, la compétitivité, la génération des revenus et préparer les producteurs à devenir autonomes, c'est-à-dire capables de demander et de payer par eux-mêmes les intrants. De cette façon le Programme contribuera à la sécurité alimentaire du Pays.

Le programme répond principalement aux objectifs suivants :

- Garantir la disponibilité et l'accessibilité des engrais minéraux et des amendements de qualité,
- Subventionner l'engrais et les amendements pour toutes les cultures vivrières,
- Assurer l'efficacité et la transparence du système de subvention.

Le PNSEB est basé sur trois principes essentiels à savoir :

- La libéralisation qui permet au secteur privé d'être impliqué dans l'importation, la commercialisation et la distribution des engrais,
- La mise en place d'une subvention traçable prenant en compte le secteur privé via l'utilisation des bons d'achats,
- Un partenariat public-privé au niveau de tous les acteurs du programme dont le MINAGRIE, le ministère ayant les finances dans ses attributions, les OPA, les banques et IMF, les importateurs et distributeurs d'engrais, la société spécialisée dans les bons d'achat prépayés ainsi que les PTF.

2.2. Financement du PNSEB

Le financement pour la subvention des engrais est versé par le Gouvernement et par ses PTF (bailleurs de fonds) dans un Fonds Commun des Fertilisants et Amendements (FCFA). Notons, en passant, que l'équivalent d'à peu près 20 milliards de FBu, qui devait couvrir la période d'avril 2013 à mars 2015, avait été octroyé, en date du 3 mai 2013 par l'Ambassadeur néerlandais au ministère burundais des finances pour le contrat de contribution des subventions agricoles au PNSEB. L'équivalent d'un milliard de FBu a été octroyé par le FIDA en 2017 (d'après l'IFDC)

2.3. Gestion du PNSEB

Pour la gestion, un Comité National des Fertilisants et Amendements, le CNFA, et un Comité Technique des Fertilisants et Amendements, CTFA, ont été mis en place. Le CTFA et une unité de gestion, UGPA, sous la tutelle du MINAGRIE gèrent, le programme. **Le CNFA sert d'interface entre le Gouvernement et les différentes parties prenantes pour toutes les questions relatives aux engrais.** Le CNFA détermine, sur proposition du CTFA, la liste des importateurs présélectionnés sur base de résultats de l'appel à manifestation d'intérêt.

2.4. Identification des ménages bénéficiaires de la subvention

Une pré-identification des bénéficiaires précède la mise en place d'une banque de données y relative. La banque de données effective s'obtient au fur et à mesure de l'enregistrement de tout producteur (individuellement ou collectivement) qui s'acquittera de la paie de la partie non subventionnée. Cette base de données est susceptible de modification et doit subir des réajustements pour faire correspondre à chaque saison la vraie demande, la constitution des stocks et l'organisation de la logistique.

L'identification des ménages bénéficiaires se fait au niveau collinaire en présence d'un comité composé (i) du Chef de colline, (ii) d'un représentant des CCD, (iii) d'un représentant d'agriculteurs et (iv) du MINAGRIE. Les bénéficiaires des bons d'achat doivent être clairement identifiés afin que des listes précises soient mises à la disposition de la société de titres prépayés pour mettre en œuvre les bons d'achat accompagnant le PNSEB.

2.5. Importation et place du secteur privé

Le Programme est en accord avec la politique de libéralisation économique du secteur, l'Etat devant se retirer de toute fonction commerciale pour se consacrer à ses fonctions régaliennes, c'est-à-dire les responsabilités qui ne peuvent être déléguées à des sociétés privées. Il vise la redynamisation du secteur privé, qui est appelé à rebâtir un marché stable des engrais et amendements, en améliorant ainsi la disponibilité de ces intrants à l'échelle nationale. Il ouvre le marché aux privés (libéralisation) et optimise les prix et la qualité des intrants grâce à la libre concurrence entre les commerçants.

Une société des bons d'achat gère effectivement les bons d'achat qui sont les instruments techniques pour tracer de manière transparente la subvention. Elle rédige la demande réelle d'engrais sur la base des avances-paiements faites par les ménages. Elle affiche la liste des ménages bénéficiaires de la subvention, la quantité des engrais demandés et le montant de l'avance qu'il doit payer à ce guichet. La société des bons d'achat édite un rapport final de traçabilité des bons d'achat émis et remboursés.

Les importateurs doivent documenter certains critères qualitatifs et indiquer la structure prévisionnelle des prix ainsi que la description de leurs réseaux de distribution et leur intérêt pour de lots spécifiques. Ils doivent indiquer les distributeurs et détaillants affiliés à leur réseau de distribution. Les distributeurs et détaillants remettent les bons d'achats ainsi que les bordereaux de versement à l'importateur qui se fait rembourser par le Fond du Programme après vérification et approbation par la société de bons d'achat.

2.6. Synthèse des opérations

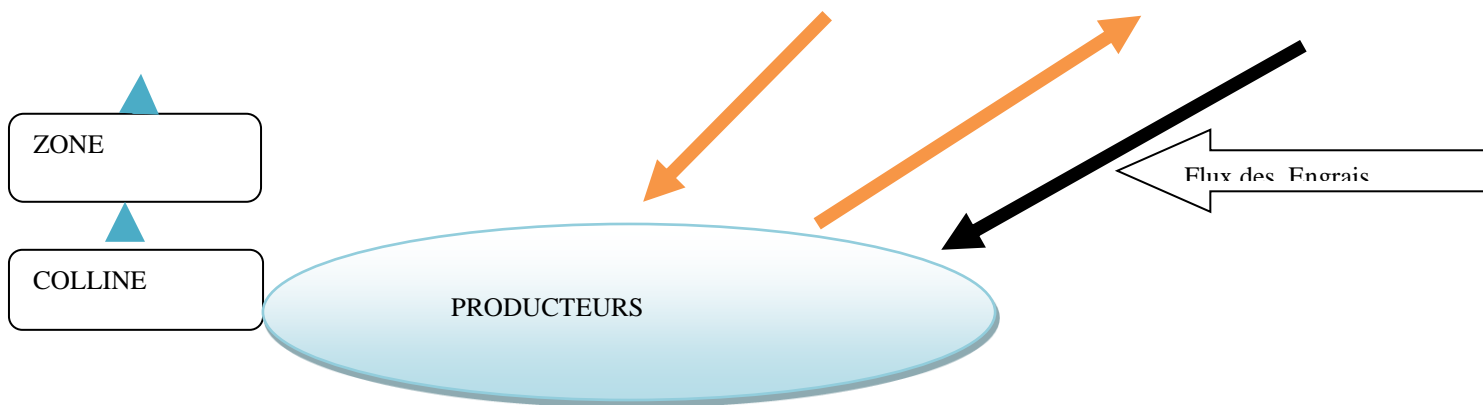
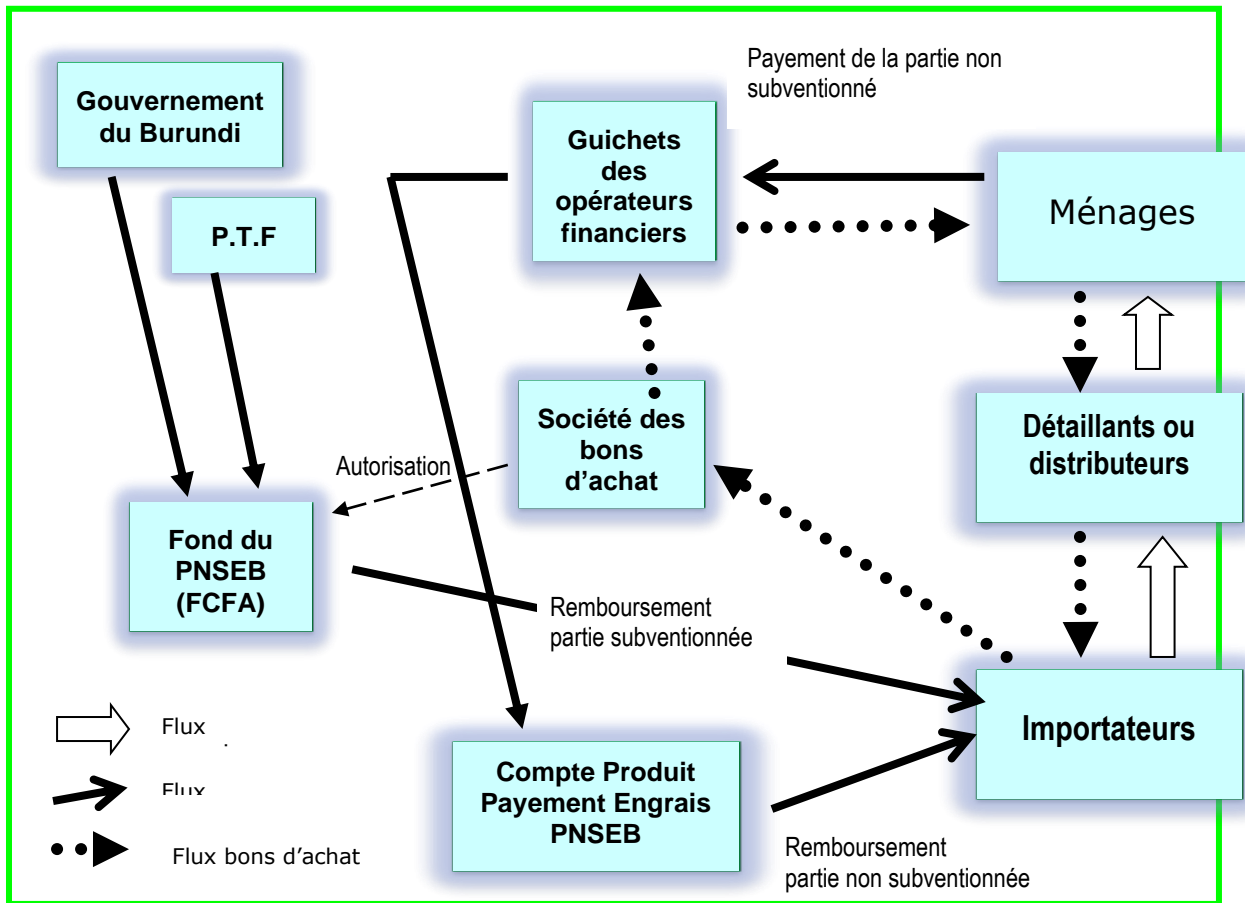
De façon schématique, le circuit d'approvisionnement et de distribution des engrais peut se résumer comme suit :

- ❖ Enregistrement des bénéficiaires des engrais,
- ❖ Paiement, par les bénéficiaires, des avances à la poste ou à la COOPEC
- ❖ La poste, ou la COOPEC, donne la liste des agriculteurs qui ont payé l'avance, le nombre de sacs ainsi que les types d'engrais commandés,
- ❖ L'importateur commande l'engrais à l'étranger,
- ❖ Les agriculteurs payent le solde,
- ❖ Les agents de la poste donnent les bons d'achat aux agriculteurs après paiement des soldes,
- ❖ Les agriculteurs acheminent leurs bons d'achats aux distributeurs pour récupérer les engrais selon les quantités.

Avant l'instauration du PNSEB, le domaine des interventions autour de l'usage des engrais, était un quasi-monopole de l'Etat, soit à partir des interventions directes du MINAGRIE, soit à travers les projets de coopération bilatérale et multilatérale. **Avec le PNSEB, différents intervenants, aux profils variés, entrent dans le circuit.** Les opérations de l'enregistrement des bénéficiaires à la récupération des

engrais, faisant intervenir différentes parties prenantes, requièrent toute une préparation et chaque opération doit être exécutée dans les délais.

Le schéma, du « manuel du PNSEB » illustre le flux des listes et de vouchers.



Etat des lieux du Programme National de Subvention des Engrais au Burundi, PNSEB.

2.7. Place des organisations de producteurs agricoles

Le Rôle du MINAGRIE est de veiller à ce que le CNFA joue pleinement son rôle et aussi d'établir, en collaboration avec les organisations de producteurs agricoles et autres organisations impliquées dans le circuit des engrais, la base de données des producteurs qui vont bénéficier de la subvention.

La phase de la confection des listes des producteurs se veut la plus transparente possible. Elle s'organise sous forme de forum, aspect communautaire, qui associe le chef de colline, le MINAGRIE (son agent), **un représentant des organisations d'appui aux producteurs** et un représentant des agriculteurs. Aussi, les organisations de producteurs collaborent-ils avec le CNFA dans la mise en place de la base de données des producteurs qui vont bénéficier de la subvention.

2.8. Pérennisation du PNSEB

Le PNSEB prévoit de subventionner de manière élargie à l'ensemble des engrais de toutes les cultures vivrières et pour tous les paysans qui le désirent. **Cette subvention sera dégressive, incitative et limitée dans le temps.** Le PNSEB prévoit que les agriculteurs s'achètent plus tard les engrais au prix du marché sans subvention. Le temps doit suffire pour que les producteurs s'habituent aux prix du marché et que l'effet de la subvention sur l'économie nationale et des ménages puisse être évaluée et corrigé si nécessaire. Cette évaluation de l'impact est un préalable à ce cheminement. Si l'évaluation montre que les producteurs ne sont pas encore en mesure de payer eux-mêmes le prix du marché des engrais, c'est inopportun pour le Gouvernement de se retirer

Les quelques exemples tirés des expériences de l'IFDC dans d'autres pays montrent que la subvention est bien gérée si le système de production et de distribution des vouchers se trouve dans les mains d'une entreprise privée.

Selon le « PNSEB complet et définitif », pour s'inscrire dans la logique de la pérennisation, le PNSEB fonctionne sur base de quelques principes de base régissant les bonnes pratiques d'une subvention adéquate, opportune et efficace :

- Le premier principe est que le pourcentage de la subvention soit suffisamment attractif sans pour autant être trop important,
- Le deuxième principe est de définir la durée de la subvention dans le temps avant même son lancement afin que les choses soient claires pour l'ensemble des acteurs et que l'Etat puisse se désengager du système sans aucune contrainte,
- Le troisième principe est que le pourcentage de subvention doit être progressivement dégressif pour que les agriculteurs accèdent étape par étape à la réalité des prix des engrais au fur et à mesure que leurs rendements et la rentabilité des engrais leur permettent d'améliorer significativement leurs revenus. C'est pour que l'arrêt des subventions ne soit pas un retour en arrière se traduisant par l'arrêt de l'utilisation des engrais par les cultivateurs et pour que le financement de la subvention soit toujours possible malgré

l'augmentation inéluctable du nombre de bénéficiaires au fil des saisons. Ce principe est intimement lié au précédent.

- Le quatrième principe est que la subvention doit être transparente et traçable et qu'elle doit être « dans la main de l'agriculteur ».
- Le cinquième principe est que le système mis en place ne perturbe pas le marché privé sous peine de voir ce dernier se désintéresser complètement du marché des engrais au Burundi. Ceci aussi peut être obtenu via l'utilisation des bons d'achat.
- Le cinquième principe est qu'il tienne ses promesses, comment faire pour que les agriculteurs soient bien les réels bénéficiaires, que les vendeurs d'intrants soient réellement remboursés de la partie subventionnée et que les rendements et les revenus des agriculteurs soient augmentés de manière significative.
- Une condition importante de réussite du système est que la subvention puisse couvrir l'ensemble des besoins solvables, afin d'éviter un manque de disponibilité et partant un marché parallèle d'engrais.

3. De l'accès des producteurs agricoles aux engrais

3.1. Evolution globale de la disponibilité et de l'utilisation des engrais depuis le lancement du PNSEB

Il est à rappeler que les principaux engrais rencontrés au Burundi sont le NPK, l'urée et le DAP (diamonium phosphate), ce dernier, avec le KCl (chlorure de potassium) étant l'engrais de loin le plus utilisé, un engrais très adapté à plusieurs cultures comme le haricot, le riz, le maïs.

D'après le rapport de l'atelier PAN-PNSEB, tenu à Bujumbura en date du 11 novembre 2014, jusqu'en novembre 2014, le PNSEB a offert 4 types d'engrais à près de 300 mille agriculteurs bénéficiaires, avec tous les problèmes remarqués auparavant.

Selon le rapport d'évaluation du PNSEB, effectuée en 2014, les fonds alloués au programme ont facilité l'achat de **18.500 tonnes d'engrais pour 300.000 ménages ruraux** au cours des **saisons culturelles 2014 A et B**. Les quantités d'engrais chimiques achetées sont passées de moins de 3 kg par ménage à plus ou moins 25 kg ou à autant de kg voulus selon le pouvoir d'achat de chacun et la superficie du terrain.

Selon le Deuxième Président de la République, lors de l'ouverture de la réunion d'évaluation du PNSEB, en date du 3 juin 2014, plus de 651.000 ménages s'étaient enregistrés pour pouvoir bénéficier des engrais chimiques subventionnés, soit à peu près la moitié des ménages agricoles burundais estimés à 1.556.529 pour les saisons culturelles 2015 A et B.

	Saison agricole 2014 A		Saison agricole 2014 B	
	Taux d'utilisation des engrais par les ménages	Moyennes d'engrais utilisés par ménage	Taux d'utilisation des engrais par les ménages	Moyennes d'engrais utilisés par ménage
DAP	87%	33 Kg	78%	28 kg
Urée	26%	41 kg	20%	25 kg
KCI	5%	39 kg	4%	16 kg
NPK	3%	44 kg	3%	21 kg

Source : construit par nos soins à partir des données du rapport d'évaluation des effets du PNSEB après la première année d'exercice

D'après le Responsable du PNSEB, **les importations d'engrais, sont passées de 6.000 tonnes en 2012 à 29.000 tonnes en 2015.** Selon les évaluations des récoltes menées par la FAO, **la production agricole nationale avait consécutivement augmenté, pendant cette période de 2012 à 2015, surtout au niveau des céréales, de 12 à 14%.** Par ailleurs, selon l'Enquête Nationale Agricole du Burundi, campagne 2014-2015, **au cours de la saison B de la campagne agricole 2014-2015, plus de six ménages sur dix ont utilisé des fertilisants.** Plus de 88% des ménages des provinces Mwaro, Muramvya, Kayanza, Gitega et Karusi utilisent les fertilisants.

Le 17 juin 2016, le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage a animé un point de presse sur le bilan de la distribution des engrais chimiques des saisons culturales 2016 A et B et état d'avancement des saisons 2017 A et B dans le cadre du PNSEB. Il a fait remarquer que **la commande des engrais avait augmenté de 19.804 tonnes de l'an passé à 29.185 tonnes,** comme le confirment les chiffres du tableau du sous-titre ci-après. Les détails figurent en annexe 3.

3.2. Quantités commandées province par province pour la période 2014-2016

Provinces		DAP	Urée	KCI	NPK	Totaux
Bubanza	2014 A et B	544,300	846,750	104,175	238,700	1 733,925
	2015 A et B	690,750	670,725	54,175	173,225	1 588,875
	2016 A et B	1 176,300	1 768,850	44,400	218,925	3 208,475
Bujumbura	2014 A et B	519,200	426,250	80,350	149,925	1 175,725
	2015 A et B	432,050	206,325	36,850	44,175	719,400
	2016 A et B	591,075	332,750	35,500	30,775	990,100
Bururi	2014 A et B	576,775	38,625	39,025	3,425	657,850
	2015 A et B	507,500	19,700	16,525	1,250	544,975
	2016 A et B	821,775	26,350	23,750	2,675	874,550
Cankuzo	2014 A et B	98,350	28,925	18,300	0,700	146,275
	2015 A et B	52,975	4,400	0,575	0,675	58,625
	2016 A et B	65,125	6,350	1,200	0,450	73,125

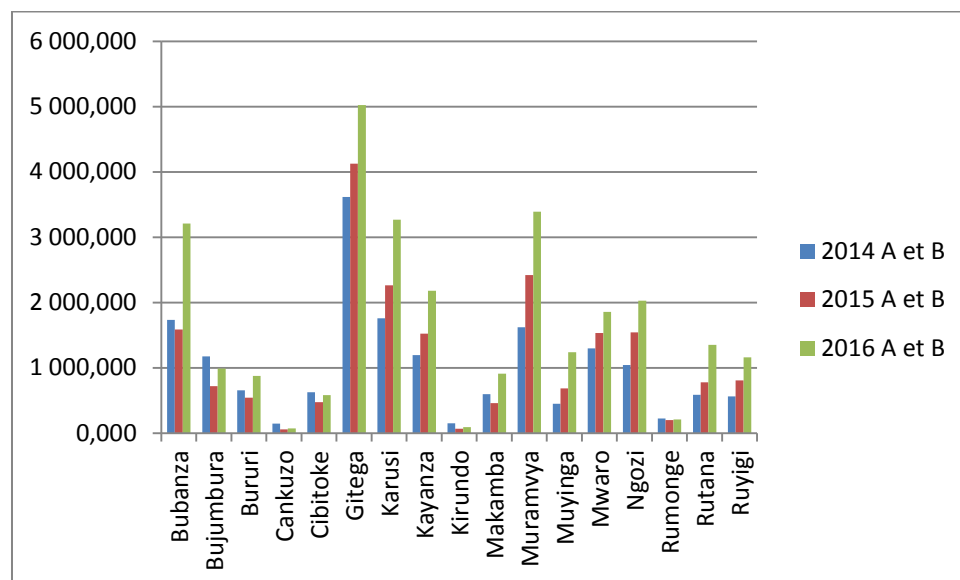
Provinces		DAP	Urée	KCI	NPK	Totaux
Cibitoke	2014 A et B	295,275	241,075	87,525	3,650	627,525
	2015 A et B	279,150	136,300	53,050	7,900	476,400
	2016 A et B	340,425	214,625	6,825	22,400	584,275
Gitega	2014 A et B	3 415,900	164,800	34,175	2,625	3 617,500
	2015 A et B	3 893,650	192,450	11,625	26,600	4 124,325
	2016 A et B	4 703,300	249,150	8,775	63,675	5 024,900
Karusi	2014 A et B	1 646,400	74,475	29,075	6,925	1 756,875
	2015 A et B	2 185,550	68,900	5,850	5,200	2 265,500
	2016 A et B	3 200,550	56,675	5,850	5,200	3 268,275
Kayanza	2014 A et B	931,500	208,425	35,175	22,550	1 197,650
	2015 A et B	1 215,125	250,325	42,700	14,225	1 522,375
	2016 A et B	1 644,275	442,600	43,875	49,575	2 180,325
Kirundo	2014 A et B	100,275	32,625	13,400	5,150	151,450
	2015 A et B	58,425	4,650	0,825	3,375	67,275
	2016 A et B	81,000	7,775	0,525	4,975	94,275
Makamba	2014 A et B	439,025	113,175	44,175	0,575	596,950
	2015 A et B	410,425	40,850	7,825	1,875	460,975
	2016 A et B	835,000	65,850	5,525	3,400	909,775
Muramvya	2014 A et B	1 351,625	134,725	26,925	107,125	1 620,400
	2015 A et B	2 104,425	175,450	9,025	132,825	2 421,725
	2016 A et B	2 878,700	296,075	7,700	205,950	3 388,425
Muyinga	2014 A et B	368,625	57,050	20,475	3,675	449,825
	2015 A et B	657,475	23,825	3,500	2,175	686,975
	2016 A et B	1 212,075	21,925	1,825	3,550	1 239,375
Mwaro	2014 A et B	1 210,375	54,725	32,625	1,350	1 299,075
	2015 A et B	1 465,975	43,475	20,125	2,375	1 531,950
	2016 A et B	1 761,075	55,875	21,275	17,050	1 855,275
Ngozi	2014 A et B	958,500	46,500	21,675	17,375	1 044,050
	2015 A et B	1 497,850	30,075	11,275	6,150	1 545,350
	2016 A et B	1 921,500	81,175	16,675	10,250	2 029,600
Rumonge	2014 A et B	139,175	54,700	14,000	19,600	227,475
	2015 A et B	131,750	40,450	16,175	10,475	198,850
	2016 A et B	144,425	44,675	8,200	13,225	210,525
Rutana	2014 A et B	523,825	49,175	13,375	1,125	587,500
	2015 A et B	723,625	45,300	7,575	3,725	780,225
	2016 A et B	1 258,775	77,250	9,475	6,225	1 351,725
Ruyigi	2014 A et B	501,175	35,625	20,800	4,775	562,375
	2015 A et B	784,275	14,950	3,000	4,575	806,800
	2016 A et B	1 130,425	26,000	2,525	3,950	1 162,900
Burundi	2014 A et B	13 620,300	2 607,625	615,250	589,250	17 432,425
	2015 A et B	17 090,975	1 968,150	307,900	439,500	19 806,525
	2016 A et B	24 365,800	3 773,950	243,900	662,250	29 045,900

Source : IFDC

Synthèse des quantités commandées province par province

Provinces	2014 A et B	2015 A et B	2016 A et B
Bubanza	1 733,925	1 588,875	3 208,475
Bujumbura	1 175,725	719,400	990,100
Bururi	657,850	544,975	874,550
Cankuzo	146,275	58,625	73,125
Cibitoke	627,525	476,400	584,275
Gitega	3 617,500	4 124,225	5 024,900
Karusi	1 756,875	2 265,500	3 268,275
Kayanza	1 197,650	1 522,375	2 180,325
Kirundo	151,450	67,275	94,275
Makamba	596,950	460,975	909,775
Muramvya	1 620,400	2 421,725	3 388,425
Muyinga	449,825	686,975	1 239,375
Mwaro	1 299,075	1 531,950	1 855,275
Ngozi	1 044, 050	1 545,350	2 029,600
Rumonge	227,475	198,850	210,525
Rutana	587,500	780,225	1 351,725
Ruyigi	562,375	806,800	1 162,900

Source : Données compilées par nos soins à partir des chiffres de l'IFDC



Le graphique illustre une nette augmentation des quantités commandées province par province. Les provinces de Bubanza, Gitega, Karusi et Muramvya viennent en tête en termes de quantités commandées.

4. Efficacité et efficacité du rôle joué par les coopératives dans le processus de distribution des engrais

A l'époque de l'administration de tutelle, les coopératives ont été créées pour tenter d'organiser le monde rural avec l'intention de lutter contre la pauvreté de la population. Sous la deuxième République, le mouvement coopératif a connu un essor considérable qui s'est traduit par la concrétisation de certaines actions dont la création du Ministère du Développement Rural.

Les Etats Généraux de l'Agriculture et de l'Elevage, tenus en novembre 2014, ont tenu à rappeler qu'à partir de 1976, le Ministère du Développement Communal avait encouragé les agriculteurs à se regrouper en associations/coopératives pour un meilleur accès aux intrants et appuis techniques et financiers. Cet encouragement est une confirmation de l'efficacité et de l'efficacité présumées des coopératives dans la distribution des engrais aux producteurs. En outre, ces Etats Généraux ont recommandé de promouvoir des intrants respectueux de l'environnement, l'usage des bio-fertilisants, la décentralisation de la distribution des intrants jusqu'au niveau des zones et l'implication des coopératives des producteurs dans ladite distribution.

Il est heureux de noter que dans certaines provinces, les coopératives sont effectivement impliquées dans la distribution des engrais. C'est le cas des coopératives:

- de Mbogora (commune de Nyabihanga), en province de Mwaro,
- de Murwi (commune de Murwi), en province de Cibitoke
- Dutegekanirize kazoza et Dukingirumwimbu (commune Mwakiro), en province de Muyinga,
- Uhirazikamwe (Mbuye) et Terimbere (Bukeye) de la province de Muramvya, etc.

Selon les personnes enquêtées, l'efficacité du rôle joué par les coopératives impliquées dans le processus de distribution des engrais réside dans le fait que les coopératives:

- sont déjà impliquées dans le travail d'enregistrement des demandeurs d'engrais et de collecte des avances des membres et apparemment, il n'y a pas de plaintes jusqu'à présent,
- n'ont jamais accusé un quelconque retard dans la distribution des engrais, et cet aspect renforce la confiance des bénéficiaires,
- sont capables de faire des avances d'engrais quitte à se faire payer plus tard, un service très apprécié par les bénéficiaires dans un contexte de faible inclusion financière confirmée par la banque centrale, BRB,
- les portes des coopératives sont ouvertes tous les jours, ce qui n'est pas le cas chez les distributeurs privés.

Selon les mêmes personnes enquêtées, l'efficacité des coopératives impliquées réside dans le fait que les coopératives:

- sont généralement des structures légères, en termes de personnel, capables de rendre des services à moindres coûts,
- ne poursuivent pas des buts lucratifs, c'est-à-dire que même si elles ne doivent pas travailler à perte, elles ne cherchent pas à maximiser le profit.

5. Appréciation de la mise en œuvre du PNSEB

5.1. Appréciation de certains services du MINAGRIE

Selon le Rapport d'évaluation des effets du PNSEB, **après la première année d'exercice, le système de subvention d'engrais avait sensiblement amélioré l'accessibilité aux engrais chez une grande partie de la population.** En effet 78% des ménages enquêtés affirmaient que le système avait amélioré leur accessibilité aux engrais contre 22%. On notera qu'un échantillon de 2405 ménages avait été retenu sur un effectif de 2430 ménages couverts par l'étude de base soit un taux de couverture de 99%.

Selon le Directeur Provincial de l'Agriculture et de l'Élevage à Muramvya, la distribution des engrais subventionnés a été un succès dans sa province dès le début et probablement dans tout le pays. Il ajoute que les engrais subventionnés sont nettement différents de ceux qui sont vendus par les privés, en termes de prix. D'après lui, les agriculteurs ont reçu leurs commandes et ne se plaignent pas.

Comme mentionné plus haut, selon le Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage, la distribution des engrais chimiques des saisons culturales 2016 A et B et état d'avancement des saisons 2017 A et B dans le cadre du PNSEB a été un succès en faisant remarquer que la commande des engrais avait augmenté de 19.804 tonnes à 29.185 tonnes. Toutefois, il n'a pas manqué de mentionner que malgré ce bilan positif, « des commerçants mal intentionnés ne cessent de saboter le Programme en procédant à l'importation sur base de faux documents d'autorisation d'importation ». Il a aussi pointé du doigt d'autres commerçants qui ont racheté les engrais subventionnés pour les revendre plus chers. Pour décourager ce mauvais comportement, le MINAGRIE, en collaboration avec celui de la Bonne Gouvernance, a procédé à la saisie des engrais importés frauduleusement. Mais il y a toujours un pas à franchir parce que les commerçants continuent à vendre les engrais y compris les engrais subventionnés : ils volent l'Etat et les producteurs en même temps.

Selon le Rapport d'évaluation des effets du PNSEB, les réponses à la question de savoir si les quantités commandées correspondent aux besoins réels sont très partagées : **53% ont affirmé de passer une commande égale aux quantités d'engrais dont ils ont besoin, tandis que 47% disent que la commande ne correspond pas aux quantités d'engrais voulues.**

Pour ces derniers, plusieurs raisons sont avancées, **mais la plus importante est le manque de moyens financiers (96%)** ; les autres raisons étant l'éloignement

des points de distribution (2%), le manque d'information (2%) et le fait de ne pas figurer sur la liste des bénéficiaires (1%)

De manière générale, les populations sont satisfaites de l'organisation de la vente des engrais. En effet, 72% des ménages enquêtés sont satisfaits, 27% ne sont pas satisfaits et 1% des ménages ont préféré ne pas se prononcer.

Pour ceux qui ne sont pas satisfaits, les principales raisons avancées sont :

- les points de vente sont difficilement accessibles (42%) ;
- les engrais non disponibles aux points de vente (15%) ;
- les engrais devraient être distribués gratuitement (35%).

Le tableau ci-dessous fournit différentes appréciations sur le PNSEB

Appréciations sur le PNSEB	%
Les engrais sont moins chers	37
Les engrais sont disponibles au point de vente indiqué	22
Les points de vente sont très proches	19
Eloignement des points de distribution	10
Manque de moyens financiers	7
Retard dans la distribution des engrais	2
La partie non subventionnée reste élevée	2
Manque d'informations sur la période de paiement des avances et des soldes	1
Total	100

Source : Rapport d'évaluation des effets du PNSEB, après la 1^{ère} année d'exercice

Malgré ce bilan « globalement positif », le PNSEB reconnaît que les engrais commandés sont en-deçà des besoins des cultivateurs et quelquefois la livraison s'effectue avec des retards.

5.2. Appréciation des personnes enquêtées

5.2.1. Aspects forts du programme

Il n'est point besoin de souligner la diminution des prix des différents engrais comme un des principaux éléments de satisfaction de la principale composante des bénéficiaires du programme à savoir les producteurs. Au niveau des prix, les producteurs interrogés constatent, avec satisfaction, une nette diminution de ceux-ci par rapport à ceux pratiqués par les commerçants.

Même si certains bénéficiaires estiment que le prix reste élevé, sans doute par rapport à leurs revenus, ils saluent cet effort du Gouvernement d'apporter sa contribution pour permettre à la population d'accéder plus facilement aux engrais subventionnés.

La subvention des engrais a permis un accroissement du nombre de demandeurs et des quantités commandées. A titre d'illustration, selon l'Autorité communale d'Isare, la consommation passe de 20 à 100 tonnes. Certains producteurs ne cachent pas qu'ils achètent plus d'engrais que dans le passé. Parmi eux, il y en a qui révèlent que

bientôt ils feront partie de la catégorie des multiplicateurs de semences. N'eût été les effets néfastes des changements climatiques, les producteurs qui achètent les engrais auraient enregistré une augmentation de la production agricole liée au PNSEB. Sans être exhaustifs, les autres aspects forts du programme sont notamment :

- La promotion de l'utilisation des amendements,
- L'implication du secteur privé,
- L'augmentation des quantités d'engrais importées,
- La consolidation de la commande,
- L'augmentation des productions,
- La distribution des engrais au niveau des zones, etc.

5.2.2. Quelques défis du programme et des producteurs interrogés

Un des défis que certains bénéficiaires du programme ont à relever est qu'ils se retrouvent incapables de payer la solde après avoir payé l'avance, de façon que nombre de bénéficiaires servis est inférieur au nombre de bénéficiaires inscrits. Mais le nombre de bénéficiaires de cette catégorie tend à diminuer fortement. Le petit tableau, ci-après, illustre la situation à Muramvya.

	Inscrits	Ont été servis
2014	436	302
2015	652	421
2016	758	574

Source : Gérant de la poste Muramvya

Une source d'insatisfaction est que, des fois, certaines catégories d'engrais manquent lors de la distribution. C'est souvent le cas de l'urée, du KCL et du NPK. Lors des enquêtes, dans certaines localités de Muramvya, il n'y avait que le DAP, pour dire que les autres engrais n'étaient pas disponibles. Les agriculteurs étaient tentés de s'approvisionner chez les commerçants. Toujours à Muramvya, il y avait des agriculteurs qui avaient encore sur eux des bons d'achat de l'année passée. C'est probablement un problème de communication et sensibilisation. Le fait de détenir des bons d'achat de l'année précédente peut signifier qu'ils ne savent pas que ces bons d'achat sont valables pour un délai d'une saison. Les privés, qui interviennent, savent qu'ils doivent être contrôlés au niveau des quantités et de la qualité. Ils savent qu'ils doivent respecter les délais de distribution. Il faudrait donc que le respect des délais soit intériorisé par toutes les parties prenantes.

Les producteurs n'ont pas de revenu régulier. Leur pouvoir d'achat est particulièrement faible à certaines périodes de l'année, c'est-à-dire quand ils n'ont rien à vendre. Un bon nombre de paysans n'est pas capable d'acheter individuellement un sac de 25 kilos. Il semble y avoir un problème de communication. Les personnes interrogées ont le sentiment d'exclusion alors que le PNSEB prévoit qu'elles peuvent se mettre ensemble et acheter un sac de 25Kg à plusieurs.

Un autre défi concerne la période de paiement des avances. Certaines personnes interrogées trouvent que la période de paiement des avances ne correspond pas toujours au moment où les agriculteurs sont censés avoir de l'argent liquide. A part que les bénéficiaires du programme n'ont pas les mêmes sources de revenus, il n'est pas possible de fixer une période de paiement des avances qui soit favorable à la majorité des producteurs. Même si certains répondants trouvent que les distances à parcourir restent trop grandes, avec la distribution au niveau des chefs-lieux des zones, le problème a été résolu pour la grande majorité des bénéficiaires. Le PNSEB envisage l'initiation de l'enregistrement en ligne comme nouvelle approche de raccourcissement des distances. La et la compagnie LUMITEL vont participer à cette expérience.

Un autre défi, sans doute lié à la communication, est que certains répondants ignorent toujours les raisons de la disposition selon laquelle les paysans qui parviennent à payer l'avance, mais qui manquent le solde, perdent leur avance. Il faudra arriver à expliquer, à grande échelle, les motivations de cette disposition qui, en réalité, tourne à l'avantage des producteurs.

Même s'ils n'arrivent pas souvent, les retards enregistrés dans la disponibilité des engrais pourraient se répercuter sur la production. S'ils perdurent, les producteurs sont tentés de s'approvisionner chez les commerçants. Cette situation serait de nature à entretenir deux marchés parallèles d'engrais ce qui, sans doute, occasionnerait des fraudes et des désagréments.

Quand certaines organisations paysannes se plaignent qu'elles sont peu associées dans le PNSEB, mais pour des raisons dépendant de leurs propres faiblesses, dans certaines localités, les coopératives sont impliquées dans les opérations d'enregistrement des demandeurs et de distribution des engrais.

Les personnes interrogées sont revenues sur l'affectation de ces avances perdues quand les producteurs ne parviennent pas à payer les soldes. Vraisemblablement, elles ne savaient pas que lesdites avances perdues contribuaient à la compensation de la perte de change. C'est aussi une autre information à diffuser à grande échelle.

6. Contraintes rencontrées par les organisations paysannes dans leur implication aux processus du PNSEB

Le partenariat public privé (PPP) au niveau de tous les acteurs du programme à savoir les organisations de producteurs (OP), les banques et institutions de micro finances, les importateurs et distributeurs d'engrais, la société spécialisée dans les bons d'achat et titres prépayés, le MINAGRIE, le Ministère en charge des Finances, les partenaires techniques et financiers, est un des principes clés du PNSEB. Le Programme prévoit que « **certaines coopératives agricoles, déjà bien structurées, peuvent/doivent être considérées comme des revendeurs potentiels d'engrais et, à ce titre, pourront être intégrées au cycle de formation et d'agrément des distributeurs et revendeurs d'intrants** ». Malgré ces dispositions, le rôle des OP dans le PNSEB n'est pas bien défini et cet aspect fait que les coopératives agricoles jouent, actuellement, un rôle très limité

dans le PNSEB. Elles souhaiteraient être renforcées pour jouer un rôle clé dans le programme, comme l'importation des engrais.

D'autre part, si au niveau du principe, le PNSEB semble ouvert à un bon nombre de parties prenantes, au niveau de l'appui à l'intensification agricole et à la distribution de l'engrais, le système semble être centralisé. Certains analystes pensent que les différences dans les achats d'engrais selon les provinces établies notamment dans les rapports d'EDENRED seraient liées, en grande partie, à la non implication effective des organisations des producteurs agricoles dans le programme et du faible pouvoir d'achat des agriculteurs eux-mêmes.

Selon le rapport d'évaluation à mi-parcours du PNSEB et du PAN-PNSEB 2013-2014, décembre 2014, **les organisations de producteurs agricoles ont été opérationnellement absentes** alors qu'elles sont organisées en groupements pré coopératives, voire même en coopératives et faïtières selon les filières agricoles. D'après le même rapport, le maillon « distributeurs » du PNSEB reste le maillon faible du système mis en place. Il offre peu d'implication des organisations de producteurs à travers les coopératives qu'elles soutiennent.

Si les OP ont du mal à s'intégrer dans le PNSEB, on ne manquera pas de mentionner des faiblesses et menaces qui leur sont propres et qui pourraient être des handicaps à leur exercice de leurs fonctions s'elles veulent jouer un rôle palpable au niveau du programme. La faiblesse de compétences dans la gestion des stocks est une réalité dans la plupart d'OP. En outre, certaines OP manquent de lieux de stockage. Pour celles qui en disposent, soit elles sont trop exiguës, soit elles ne répondent pas aux normes des hangars de stockage. Toutefois, ces faiblesses sont relativement faciles à redresser s'il y a la détermination de faire jouer les coopératives un rôle important.

7. Avantages offerts par les coopératives dans le PNSEB

La loi régissant les groupements pré-coopératifs a été promulguée et une stratégie des organisations des producteurs agricoles a été élaborée. Certains principes universels et les services classiques font que les coopératives offrent des avantages certains dans le processus du PNSEB.

7.1. Principes coopératifs

Selon la loi N° 1/12 du 28 juin 2017 régissant les sociétés coopératives au Burundi, une coopérative est constituée et gérée conformément aux principes coopératifs ci-après universellement reconnus :

- l'adhésion volontaire et ouverte à tous,
- le pouvoir démocratique exercé par les coopérateurs,
- la participation économique des coopérateurs,
- l'autonomie et l'indépendance de la société coopérative,
- l'éducation, la formation et l'information,
- l'inter coopération ou coopération entre les coopératives,
- le dévouement à la communauté.

Plus que les autres organisations, avec ces principes, **les coopératives sont susceptibles de faciliter divers services aux membres et non membres et à moindres coûts:**

- ✓ la sensibilisation des membres et non membres,
- ✓ l'enregistrement et la compilation des besoins en engrais des membres et non membres,
- ✓ la collecte et le reversement des avances,
- ✓ l'avance aux membres à court de liquidités pour payer les avances,
- ✓ l'identification des besoins en crédits,
- ✓ la négociation des conditions « douces » d'accès aux crédits,
- ✓ le paiement des garanties,
- ✓ le suivi de l'utilisation et du remboursement des crédits,
- ✓ les formations aux techniques d'enregistrement et de stockage des engrais, etc.

7.2. La répartition géographique des coopératives

Selon le Rapport d'évaluation des effets du PNSEB après la première année d'exercice, le chef-lieu des communes est l'endroit où la majorité des bénéficiaires déclare de s'approvisionner en engrais (63%), tandis que le 28% s'approvisionnent à la zone, le 5% trouvent l'engrais au niveau de leur colline, et seulement 1% doit aller jusqu'au chef-lieu de la province. **Comme les coopératives assurent déjà des services de proximité à leurs membres (et non membres), elles offriraient leur contribution à la solution du problème des longues distances à parcourir, pour se faire enregistrer, payer le solde ou récupérer les engrais.** Il est à remarquer que le FOPABU regroupe 10 faitières nationales. Le FOPABU a été cité à titre d'illustration, sinon, il y a d'autres acteurs de développement du monde rural qui accompagnent beaucoup d'autres coopératives bien structurées en l'occurrence ADISCO qui accompagne 28 coopératives multifilières et multifonctionnelles.

Selon l'atelier PAN-PNSEB du 11 novembre 2014, dans un futur assez proche, le PNSEB pourrait avoir besoin d'offrir 12 types d'intrants (nouvelles formules de fertilisation, amendements et semences) à 600.000 agriculteurs. Et à l'atelier de conclure que l'opération serait difficilement gérable avec le système courant. Avec 1.600.000 ménages au Burundi, aujourd'hui, l'utilisation des engrais reste très basse même si la tendance est l'augmentation des quantités commandées. Les coopératives, une fois associées, contribueraient à atteindre beaucoup de ménages.

7.3. L'expérience des coopératives dans le service aux membres

Même avant le lancement du PNSEB, certaines coopératives nouaient des relations de partenariat avec les institutions de microfinance notamment la FENACOBUR et la CCEM pour les crédits engrais. Avec le PNSEB, certaines coopératives de producteurs participent à la distribution des engrais. **Selon un témoignage récolté en**

commune Isare, cette expérience contribue à la rapidité dans l'enregistrement et dans la distribution des engrais. Point n'est besoin de rappeler et souligner que les coopératives sont ouvertes presque tous les jours.

7.4. Limitation des cas de fraude et autres avantages

Comme les coopératives fonctionnent sur base des textes organiques, la présomption de bonne gestion des engrais est de mise. Ainsi, **les coopératives deviennent des « endroits sécurisés » pour faire des transactions sur les intrants agricoles.** Par ailleurs, les membres des coopératives exercent un self contrôle et un contrôle mutuel tels que des cas de fraude sur les engrais seraient extrêmement limités. Faire passer les engrais par les coopératives inciterait les autres agriculteurs à adhérer à ces organisations. Accroître le rôle joué par les coopératives dans le PNSEB reviendrait à contribuer à la réduction des coûts de gestion du programme.

8. Mesures d'appui ou de soutien aux Organisations Paysannes dans ce travail et leur niveau de fonctionnalité

8.1. Mesures d'appui prévues par le Programme

Le renforcement du rôle des OPA ainsi que celui d'autres parties prenantes (structures d'encadrement, distributeurs d'engrais, etc.) était prévu par le Projet d'Appui au Nouveau Programme National de Subvention des Engrais au Burundi (PAN PNSEB)

8.2. Quelques bonnes pratiques en appui au PNSEB

Dans les localités touchées par les enquêtes, les personnes interrogées ont pu relever de bonnes pratiques en appui au PNSEB :

- ✓ L'information sur le calendrier de distribution des engrais (dans toutes les localités enquêtées)
- ✓ La vérification et le contrôle de la qualité du stockage des engrais (à Rutana),
- ✓ L'exonération des taxes sur les stocks d'engrais vendus (en commune Isare),
- ✓ L'octroi à la coopérative d'un espace de stockage et d'un lieu de distribution des engrais (en commune Isare),
- ✓ Les formations sur les techniques de stockage des intrants en faveur des OPA (Muramvya)

9. Conclusion

Le PNSEB est venu répondre à un besoin vivement ressenti par les producteurs agricoles. Les engrais chimiques apportent des compléments en nutriments dont la plante a besoin et peuvent être considérés comme la base même de l'alimentation des plantes. Cela est d'autant plus nécessaire que les sols du Burundi sont extrêmement pauvres. Les producteurs saluent cet effort du Gouvernement d'apporter sa contribution pour permettre à la population d'accéder plus facilement aux engrais subventionnés. D'une façon générale, le dispositif de consolider la commande, d'impliquer les privés, de contrôler les engrais avant leur distribution, de

décentraliser la distribution jusqu'au niveau des zones, pour ne citer que ces éléments, a été très apprécié par les producteurs. Les engrais peuvent être commandés, achetés et livrés à des conditions qui diffèrent nettement de celles qui prévalaient avant le présent Programme de subvention.

Les effets positifs du programme ne se sont pas fait attendre. A titre d'illustration, dès la première année d'exercice, le système de subvention d'engrais avait sensiblement amélioré l'accessibilité aux engrais chez une grande partie de la population. Pour toute la saison culturale 2014A et une partie de la saison 2014B, il fait passer le producteur agricole solvable de 3 kg à 25 kg d'engrais au minimum. Autrement dit, la subvention a permis une diminution des prix des différents engrais et, ipso facto, un accroissement du nombre de demandeurs et des quantités commandées. La distribution des engrais chimiques des saisons culturales 2016 A et B et état d'avancement des saisons 2017 A et B dans le cadre du PNSEB a été un succès. En effet, la commande des engrais avait augmenté de 19.804 tonnes à 29.185 tonnes. L'impact de ce dispositif est l'augmentation de la production agricole.

Les défis ont été relevés au fur et à mesure, mais c'est un travail qui, effectivement, ne peut prendre fin. Les quantités d'engrais vendues sont en nette augmentation certes mais elles restent en deçà des besoins estimés pour véritablement accroître de manière significative les rendements. Cette réalité reste un défi de taille.

Comme les défis à relever ne manquent pas, les différentes parties prenantes agiront, chacune en ce qui lui concerne, jusqu'à la pleine appropriation du programme par les parties prenantes, dont les producteurs et leurs organisations. Des mesures d'accompagnement sont à envisager pour que le programme continue de produire les résultats attendus et surtout puisse se pérenniser. Si le facteur le plus limitant, en ce qui concerne l'usage des engrais, est le pouvoir d'achat des producteurs agricoles, l'inclusion financière est un autre pari à gagner.

Si les effets de l'usage des engrais sont atténués par l'utilisation des semences dégénérées, il faut renforcer le programme semences sans oublier de résoudre la question des produits phyto sanitaires. Comme les coopératives sont susceptibles de booster la mise en œuvre du PNSEB, elles ont besoin de renforcements des capacités.

10. Recommandations et propositions d'action face aux problèmes d'accès aux engrais

10.1. Recommandations aux institutions gouvernementales

10.1.1. Recommandations pour le court et le moyen

- Augmenter le pouvoir d'achat des producteurs agricoles pour accroître l'accès aux engrais,
- Renforcer le service de sensibilisation pour garantir la transparence du PNSEB,
- Faire en sorte que tous les types d'engrais commandés parviennent aux agriculteurs dans les délais,
- Poursuivre la formation des agriculteurs sur l'usage des différents types d'engrais,
- **Renforcer les capacités des coopératives pour leur permettre de jouer un rôle plus significatif dans le PNSEB.**

10.1.2. Recommandations pour le long terme

- Intégrer d'autres acteurs dont l'apport est de nature à pérenniser l'intervention du PNSEB :
 - ✓ banques et autres IMF pour leur rôle dans l'inclusion financière par le (micro)crédit,
 - ✓ sociétés de téléphonie mobile, pour leur contribution dans les paiements électroniques,
 - ✓ Chambre Sectorielle de l'Agri business de la CFCIB pour sa contribution à la création d'un environnement favorable aux affaires, etc.
- Adopter des mesures d'accompagnement du PNSEB, comme les semences sélectionnées et les produits phytosanitaires.

10.2. Recommandations aux Partenaires Techniques et Financiers

- Contribuer au transfert des services du PNSEB, qui s'y prêtent, du MINAGRIE aux privés,
- Renforcer les capacités des coopératives pour qu'elles jouent un rôle significatif dans le PNSEB.

10.3. Recommandations au secteur privé impliqué dans le PNSEB

- Renforcer les services informatiques,
- Résoudre la question des retards observés dans la livraison des engrais (Importateurs)

10.4. Recommandations aux OPA

- Se professionnaliser pour jouer le rôle de centres de conseils et de prestations de services, comme le prévoit la SAN,
- Appuyer les associations d'agriculteurs à se transformer en coopératives,

- Négocier des financements, auprès des PTF, pour appuyer les coopératives qui veulent se faire inscrire sur les listes des importateurs d'engrais,
- Négocier des financements, auprès des PTF, pour équiper les coopératives en hangars de stockage des intrants agricoles et autres équipements.

10.5. Recommandations au PNSEB

- Assouplir, pour les OPA, les conditions exigées pour être distributeurs ou importateur des engrais,
- Améliorer les canaux et la fréquence des communications sur les engrais.

Bibliographie

- Ministère à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance et du Plan, ISTEEBU, MINAGRIE, DGPAE/DSIA, Enquête Nationale Agricole 2014-2015, Résultats de la campagne agricole, juin 2016.
- MINAGRIE, PNSEB, Note de présentation du concept, Bujumbura, 19 juillet 2012.
- MINAGRIE, Rapport narratif de la mise en œuvre du PNSEB , saisons culturales 2015 A et B combinées, Bujumbura mai 2015.
- MINAGRIE, Rapport narratif de la mise en œuvre du PNSEB, toute la saison culturale 2014A et une partie de la saison culturale 2014B, Bujumbura le 01/01/2014.
- IFDC, Gérard Baltissem, Salomon Ndayikenguriye et Bertus Wennink, Evaluation des capacités des organisations professionnelles agricoles dans le cadre du démarrage du PNSEB, février 2013.
- PAPAD/ MINAGRIE, le fonctionnement du PNSEB, saisons 2017 A et B, Janvier 2016.
- MINAGRIE, Etats généraux de l'agriculture et de l'élevage, Edition 2014, Novembre 2014.
- MINAGRIE, Programme National d'Investissement Agricole 2012-2017, PNIA, Bujumbura, juin 2011.
- CAPAD, Point de vue de CAPAD sur le PNSEB.
- LEBAILLY Philippe et NTAGUNAMA Frédéric, Evaluation technico-économique à mi-parcours du PNSEB et du PAN-PNSEB 2013-2014, décembre 2014.
- SEZIBERA Annick, CAPAD, Rôle des OP dans le PNSEB.
- Le système des subventions du PNSEB : état actuel, développement et perspectives, Atelier du PAN-PNSEB, Bujumbura, 11 novembre 2014.
- Rapport d'évaluation des effets du PNSEB après la 1^{ère} année d'exercice, octobre 2014.
- Rapport d'évaluation externe de la mise en œuvre du PAN-PNSEB, 10 avril 2014.

Annexe 1 : Liste des personnes interviewées

N°	Nom et prénom(s)	Organisations	Fonctions du Responsable	Coordonnées
1.	BAGORIBARIRA Séverin	MINAGRIE	Secrétaire Permanent	79962982
2.	DODIKO Prosper	MINAGRIE	Directeur de la Fertilisation	79938585
3.	GAHUNGERE Emile	IFDC Bujumbura	Chargé des activités socioéconomiques au PAPAB	77733909
4.	NTANAGO Dieudonné	OXFAM NOVIB	Chargé des Programmes « Voix des Paysans »	79914124
5.	MASUGURU Apollinaire	FAO Burundi	Assistant du Représentant, Chargé de Programme	72038333
6.	GUIDIGBI Evelyne	PAM représentation au Burundi	Chargée de Programme P4p	79967728/79777031
7.	HAVYARIMANA Richard	FOPABU-GPA	Chargé du plaidoyer et communication	79804702/77755054
8.	NIBIGIRA Vincent	FENACOBU	Directeur Général	79978093
9.	NDORICIMPA Anicet	CAPAD	Chargé de plaidoyer pour le PNSEB	79884325
10.	HAKIZIMANA Joyce	Fonds de Micro Crédit rural, FMCR	Directeur	75831285/69121241
11.	Ing. KARUHIZA Consolate	Fonds de Micro Crédit rural, FMCR	Chef de Service Opérations et Recouvrement	77996243/75996243
12.	IRANTIJE Martin	Coopérative ACORI de Cibitoke	Président	79953423/75953423

Annexe 2 : Liste des personnes enquêtées

N°	Nom et prénom(s)	Localités ou Organisations	Fonctions du Responsable	Coordonnées
1.	MVUYEKURE Cyriaque	RNP Rutana	Gérant	68840837/79970921
2.	BASHINGWA Séraphine	RNP Ngozi	Gérante	68840795
3.	YAMUREMYE Christophe	RNP Isare	Gérant Adjoint	79498460
4.	Fulgence	RNP Muramvya	Gérant	68840785
5.	KAYUMBA Laurent	Commune Muyinga	Administrateur	79334969/69113106
6.	NIYONKURU Gilbert	Commune Isare	Administrateur communal	69203426
7.	BIZIMUNGU Juvénal	Commune Rutana	Conseiller Technique Administratif et Social	71946344/68036436

N°	Nom et prénom(s)	Localités ou Organisations	Fonctions du Responsable	Coordonnées
8.	HARERIMANA Zéphyrin	Commune Muramvya	Conseiller Technique chargé du Développement	68002759
9.	NTUNGUKA Athanase	Commune Ngozi	Conseiller Technique chargé du Développement	79562155
10.	NAHAYO Révérien	DPAE Rutana	Directeur provincial	69194193
11.	Ir SENDEGEYA Roger	DPAE Muyinga	Directeur provincial	79748646
12.	NIMUBONA Georges	DPAE Muramvya	Directeur provincial	79935443
13.	Ir MAZARAHISHA Daniel	DPAE Bujumbura Rural	Directeur provincial	79340736/68111842
14.	NDAYISHIMIYE Jean Claude	DPAE Rutana	Agronome communal	79945883
15.	MISAGO Marie Thérèse	DPAE Muyinga	Agronome communal	69282034
16.	NDAYIZIGA Prosper	DPAE Bujumbura Rural	Agronome communal Isare	79300515
17.	KWIZERA Emery	DPAE Muramvya	Agronome communal	71538320
18.	NIYONKURU André	DPAE Ngozi	Agronome communal	68084450/79984450
19.	MUGISHA Adèle	COOPEC Ngozi	Agent	79044094
20.	BIRIKUMANA Ezéchiel	Coopérative DUTEZIMBERE IGITERWA C'IMBOGA, Isare	Membre	-
21.	NGENDAKUMANA Sévérin	Coopérative HAGURUKA TURWANYINZARA, Isare	Représentant Légal	79859244
22.	GASABANYA Alexis	Coopérative DUTEZIMBERIGITERWA C'IMBOGA, Isare	Représentant	-
23.	KARIKUNZIRA Générose	Coopérative GIRUMWETE DUKORE, Muramvya	Vice-Présidente	71359847
24.	NIYONSABA Didace	Coopérative TSIMBATAZUBURIMYI à Shombo	Membre	-
25.	NIMBESHA Gaudence	Coopérative de collecte de lait à Muramvya	Membre	77127507
26.	KANA Gabriel	Coopérative TUBAMURIKIRE de Ngozi, Mubuga (qui distribue des engrais)	Président	79979906
27.	BUKEYENEZA Célestin	Association WARUBIZI de Rutana	Membre du Comité Exécutif	79903613
28.	BAKAME Pancrace	Association DUKINGIRE ISI de Muyinga	Président	79944515
29.	NYANDWI Pascal	Association TURWANYE INZARA, Isare	Représentant légal	-
30.	MBESHIMINWE Egide	Association KEREBUKA	Représentant Légal	-
31.	NDAYISABA Adrien	Rutana	Distributeur d'engrais	79400975

N°	Nom et prénom(s)	Localités ou Organisations	Fonctions du Responsable	Coordonnées
32.	NIYUBUNTU Fidélité	Rutana	Distributrice d'engrais	71746983
33.	NDIKIMINWE Egide	Rutana	Distributeur d'engrais	79535266
34.	MUZIZE Jean Bosco	Rutana	Paysan ferment	79928603
35.	NTEGIRIBA Emmanuel	Muyinga	Paysan ferment	69117149/79543297
36.	NTIHARIRIZWA Christine	Commune Isare	Paysan ferment	79369188/69519178
37.	KAYIBIGI Imelde	Muramvya	Paysan ferment	72067818/76602800
38.	MAJAMBERE Léocadie	Muramvya	Commerçante d'engrais	-
39.	NDAYIPFUKAMIYE Jérémie	Muyinga	Commerçant d'engrais	69114199/71299143
40.	KAGEGENE Pierre	Commune Isare	Commerçant d'engrais	79310644
41.	Célestin	Commune Isare	Commerçant d'engrais	79505447
42.	NIRERA Bruce	Muramvya	Commerçant d'engrais	79917574

Annexe 3 : Evolution de la consommation des engrais selon la Direction de la Fertilisation des sols

Données 2014A

	DAP	UREE	NPK	KCL	TOTAL
Bubanza	400.50	640.35	162.20	114.48	1,317.53
Bujumbura	530.38	388.38	138.38	81.85	1,138.98
Bururi	637.95	76.25	8.30	51.93	774.43
Cankuzo	169.98	39.78	5.10	21.25	236.10
Cibitoke	262.75	197.98	0.88	68.40	530.00
Gitega	1,635.00	120.93	0.83	29.93	1,786.68
Karuzi	1,198.28	66.98	6.03	30.75	1,302.03
Kayanza	805.45	180.75	25.63	34.10	1,045.93
Kirundo	179.50	46.78	11.63	16.38	254.28
Makamba	422.55	117.28	0.88	44.35	585.05
Muramvya	753.85	96.25	66.28	22.58	938.95

	DAP	UREE	NPK	KCL	TOTAL
Muyinga	373.10	52.90	1.70	21.40	449.10
Mwaro	737.50	46.68	1.80	27.98	813.95
Ngozi	870.20	52.10	24.50	20.50	967.30
Rutana	499.98	47.10	1.18	13.13	561.38
Ruyigi	432.43	37.33	5.10	20.05	494.90
Totaux	9,909.38	2,207.78	460.38	619.03	13,196.55

Données 2014B

	TONNAGE DEMANDE				Total
	DAP	UREE	NPK	KCL	
Bubanza	136.825	108.825	11.400	1.925	258.975
Buja Rural	92.950	102.200	42.200	10.625	247.975
Bururi	159.150	5.100	0.975	2.275	167.500
Cankuzo	4.325	0.950	0.000	0.025	5.300
Cibitoke	68.675	65.900	3.225	6.175	143.975
Gitega	1796.775	44.700	2.050	3.700	1847.225
Karuzi	514.625	10.825	0.550	1.175	527.175
Kayanza	218.725	42.875	2.325	3.700	267.625
Kirundo	3.200	0.725	0.550	0.150	4.625
Makamba	74.475	13.275	0.350	8.350	96.450
Muramvya	630.875	39.600	39.325	1.400	711.200
Muyinga	55.150	2.825	0.225	0.375	58.575
Mwaro	512.250	8.725	0.525	3.250	524.750
Ngozi	194.425	4.375	0.850	1.750	201.400
Rutana	103.725	6.700	0.375	0.400	111.200
Ruyigi	119.675	1.775	0.400	0.250	122.100
Totaux	4685.825	459.375	105.325	45.525	5296.050

Données 2015A

Provinces	TONNAGE DES ENGRAIS				Totaux
	DAP	UREE	NPK	KCL	
Bubanza	546.150	406.350	133.225	48.425	1,134.150
Bujumbura	374.300	214.250	45.450	46.675	680.675
Bururi	497.000	31.650	3.725	22.400	554.775
Cankuzo	48.650	3.575	0.650	0.475	53.350
Cibitoke	211.375	104.675	6.175	51.300	373.525
Gitega	3,302.475	167.125	17.250	10.025	3,496.875
Karusi	1,985.600	58.000	3.750	12.975	2,060.325
Kayanza	1,044.775	223.675	13.000	39.550	1,321.000
Kirundo	48.125	4.050	2.800	0.700	55.675
Makamba	346.775	36.450	1.275	7.575	392.075
Muramvya	1,757.200	159.475	123.450	7.800	2,047.925
Muyinga	415.000	19.775	0.975	1.875	437.625
Mwaro	1,322.000	38.650	1.775	18.100	1,380.525
Ngozi	1,171.825	25.125	5.725	9.750	1,212.425
Rutana	551.450	33.775	2.850	6.375	594.450
Ruyigi	582.925	11.150	4.175	2.275	600.525
Totaux	14,205.625	1,537.750	366.250	286.275	16,395.900

Données 2015B

Provinces	TONNAGE DES ENGRAIS				Totaux
	DAP	UREE	NPK	KCL	
Bubanza	144,600	264,375	40,000	5,750	454,725
Bujumbura	107,450	18,300	4,725	1,800	132,275
Bururi	92,550	2,275	0,025	0,650	95,500
Cankuzo	4,325	0,825	0,025	0,100	5,275
Cibitoke	67,775	31,625	1,725	1,750	102,875
Gitega	591,175	24,575	9,225	1,500	626,475
Karusi	199,950	10,900	0,150	0,200	211,200
Kayanza	170,350	26,650	1,225	3,150	201,375
Kirundo	10,300	0,600	0,575	0,125	11,600
Makamba	63,650	4,400	0,600	0,250	68,900
Muramvya	347,225	15,975	9,375	1,225	373,800
Muyinga	242,475	4,050	1,200	1,625	249,350
Mwaro	143,975	4,825	0,125	2,025	150,950
Ngozi	326,025	4,950	0,425	1,525	332,925
Rutana	172,175	11,525	0,875	1,200	185,775
Ruyigi	201,350	3,800	0,400	0,525	206,075
Totaux	2 885,350	429,650	70,675	23,400	3 409,075

Données 2016A

Provinces	DAP	UREE	NPK	KCL	ENGRAIS TOTAUX
	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	
Bubanza	1069,150	301,475	92,875	34,500	1498,000
Bujumbura	399,875	123,575	31,050	25,550	580,050
Bururi	303,100	21,825	2,650	16,825	344,400
Cankuzo	50,800	3,650	0,375	0,750	55,575
Cibitoke	172,600	77,450	12,250	4,200	266,500
Gitega	2135,250	150,375	29,750	4,925	2320,300
Karusi	1718,275	32,175	3,300	4,000	1757,750
Kayanza	1049,350	265,550	29,775	31,200	1375,875
Kirundo	50,650	3,450	2,925	0,350	57,375
Makamba	356,500	26,925	1,400	3,225	388,050
Muramvya	1594,550	202,450	110,900	6,375	1914,275
Muyinga	857,250	13,625	2,600	0,750	874,225
Mwaro	831,575	36,650	8,850	12,300	889,375
Ngozi	1280,100	35,950	5,925	7,975	1329,950
Rutana	613,450	29,175	4,400	4,825	651,850
Ruyigi	554,550	15,300	2,875	1,225	573,950
TOTAUX	13 037,025	1 339,600	341,900	158,975	14 877,500

Données 2016B

Province	Demande 2016 B			
	DAP	UREE	KCL	NPK
Bubanza	707,150	1 467,375	9,900	126,050
Bujumbura	250,250	237,950	13,300	10,600
Bururi	604,050	20,425	11,775	2,375
Cankuzo	14,325	2,700	0,450	0,075
Cibitoke	167,825	137,175	2,625	10,150
Gitega	2 748,050	131,775	3,850	33,925
Karusi	1 482,275	24,500	1,850	1,900
Kayanza	594,925	177,050	12,675	19,800
Kirundo	30,350	4,325	0,175	2,050
Makamba	478,500	38,925	2,300	2,000
Muramvya	1 284,150	93,625	1,325	95,050
Muyinga	354,825	8,300	1,075	0,950
Mwaro	929,500	19,225	8,975	8,200
Ngozi	641,400	45,225	8,700	4,325
Rutana	645,325	48,075	4,650	1,825
Ruyigi	575,875	10,700	1,300	1,075
Totaux	11 508,775	2 467,350	84,925	320.350

Données 2017A

N°	province	DAP	UREE	KCL	NPK	DOLO
1	Bubanza	629.48	2,745.28	71.53	239.88	91.25
2	Buja rural	295.63	704.45	57.85	102.08	191.40
3	Bururi	330.93	19.53	20.08	2.23	311.80
4	Cankuzo	115.80	7.95	1.55	1.43	12.70
5	Cibitoke	284.55	540.28	10.23	21.38	75.75
6	Gitega	2,721.93	291.65	9.35	93.35	425.05
7	Karusi	1,478.60	108.83	13.25	15.93	345.10
8	Kayanza	1,001.88	561.45	37.00	69.23	1,191.75
9	Kirundo	70.83	4.90	2.33	7.58	73.65
10	Makamba	444.25	77.33	3.85	3.95	60.45
11	Muramvya	1,464.35	301.73	5.78	178.85	216.40
12	Muyinga	396.83	26.20	2.03	3.15	262.65
13	Mwaro	1,014.68	75.05	16.18	26.20	557.00
14	Ngozi	873.85	121.80	14.63	16.95	313.90
15	Rumonge	147.80	89.13	7.45	16.80	26.30
16	Rutana	550.23	58.83	2.83	4.20	100.95
17	Ruyigi	669.95	17.15	1.90	5.40	52.50
TOTAL		12,491.53	5,751.50	277.78	808.55	4,308.60

Données 2017B

N°	province	DAP	UREE	KCL	NPK	DOLO
1	Bubanza	336,38	369,18	45,43	88,83	42,8
2	Buja rural	209,875	404,275	13,675	80,15	106,25
3	Bururi	433,08	26,58	13,50	1,20	602,1
4	Cankuzo	29,13	5,98	0,80	0,38	16,95
5	Cibitoke	289,75	619,58	6,38	19,83	26,5
6	Gitega	1 660,38	122,53	4,90	9,58	180,55
7	Karusi	2 637,73	189,65	37,03	15,08	43,55
8	Kayanza	662,65	370,18	21,10	7,68	597,9
9	Kirundo	48,50	14,43	0,75	4,30	24,65
10	Makamba	291,70	70,70	0,98	2,75	154,15
11	Muramvya	643,90	103,38	4,20	21,98	30,7
12	Muyinga	657,80	23,15	1,95	1,95	109,5
13	Mwaro	734,80	41,83	10,30	0,60	71,1
14	Ngozi	1 168,35	127,23	17,58	12,33	168,5
15	Rumonge	55,03	42,40	3,95	10,73	35
16	Rutana	551,15	91,70	3,25	1,25	451,3
17	Ruyigi	585,83	19,08	0,48	1,05	113,85
TOTAL		10 99400	2 64180	18623	27963	2 77535